



**Protocole d'accord de mise à disposition
du gymnase du Moulin Neuf**

Entre, d'une part

Le Club de tennis de Mettray représenté par M Bruno JULIEN en sa qualité de Président,

Et, d'autre part

La Commune de Mettray représentée par Mme Nathalie SAUVEY en sa qualité d'Adjointe au Maire chargée de la vie associative,

Article 1 : Engagement de la Commune

La Commune s'engage à nettoyer et désinfecter 3 fois par semaine la zone de jeu ou d'activité, et les parties communes (hall d'accès, couloir) à l'exclusion des blocs sanitaires, douches, et vestiaires.

Article 2 : Engagement de l'association

Le Club de Tennis de Mettray s'engage à :

- afficher et rappeler à chaque adhérent les gestes barrières,
- ne pas utiliser les blocs sanitaires, douches et vestiaires,
- chaque adhérent amène son propre gel hydro-alcoolique,
- aérer de 10 à 15 minutes entre chaque utilisation,
- désinfecter l'ensemble des surfaces de contacts (poignées de porte, bancs, bande de filet...) une fois avant l'activité sportive et une fois après,
- ce que chaque adhérent soit muni de ses affaires personnelles ainsi que d'une gourde d'eau si besoin,
- l'activité physique doit se faire à une distance de plus de 1m,

Le Club de Tennis de Mettray reconnaît avoir pris connaissance du protocole de la fédération sportive à laquelle il est rattaché, et s'engage à respecter l'ensemble de ses recommandations.

Le 23 juin 2020

Pour le Club de Tennis de Mettray
Bruno JULIEN – Président

Pour la Commune de Mettray
Nathalie SAUVEY – Adjointe au Maire

